



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Séance du 14 Octobre 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

6 - INVESTISSEMENTS METRO

6.2 - AMELIORATIONS LIGNE A - Marché 52M 2015 12563 M : Marché Conseil en Assurances - approbation du marché à conclure avec la société AON FRANCE

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN, MME TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présente :

MME ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Exposé de Monsieur Le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération Améliorations Ligne A.

Au regard de la politique d'assurances à mettre en place pour cette opération, il est prévu un marché d'assistance à la conception, la mise en place et le suivi de la couverture d'assurances afférente à la réalisation de l'opération « Améliorations Ligne A ».

La durée prévisionnelle du marché est de 7 ans.

Le marché comporte 2 tranches :

- la tranche ferme : phase de conception, mise en place et suivi du programme d'assurances
- la tranche conditionnelle : phase de gestion des polices et de gestion des sinistres

La passation de ce marché fait suite à un appel d'offres ouvert, lancé après avis d'appel public à la concurrence. Il est soumis aux dispositions des articles 160 et 161 du code des marchés publics (CMP).

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 25 juin 2015 au BOAMP, au Moniteur, Marchés Online et l'Argus Assurance et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 10 août 2015.

Les enveloppes ont été ouvertes le 11 août 2015.

2 entreprises ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. AON FRANCE
2. QUALITE RISQUE & CONSEILS

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 9 septembre 2015, agréé les 2 candidatures.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 6 octobre 2015, attribué le marché à la société AON FRANCE pour un montant total de 116 000 € H.T.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché 52M 2015 12563 M avec la société AON FRANCE.

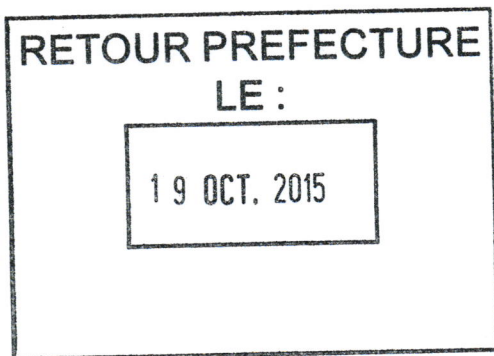
* *
*

RECU
19.10.15
Le Comité Syndical.
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec la société la société **AON FRANCE** le marché 52M 2015 12563 M relatif au conseil en assurances dans le cadre de l'opération Améliorations Ligne A pour un montant de **116 000 € H.T.**

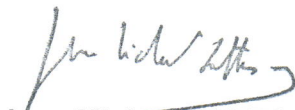
ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES